

Politique tarifaire de l'Etude

1^{er} janvier 2025

Notre politique tarifaire

Le Groupe ETUDES MOREAU NOTAIRES accomplit une mission de service public, et à ce titre sa rémunération est strictement réglementée et encadrée par un tarif applicable de manière uniforme par tous les notaires de France.

Les clients conservent donc la garantie d'une rémunération prévisible et transparente : des émoluments, fixes ou proportionnels aux capitaux exprimés dans l'acte.

Le Groupe ETUDES MOREAU NOTAIRES accomplit également des missions hors champ de cette activité réglementée et ouvertes à la concurrence : ces actes et prestations dépendent donc d'honoraires libres, déterminés entre le notaire et son client dans une convention d'honoraires écrite conforme à l'article L 444-1 du Code de commerce qui précise le périmètre exact de la mission.

Le décret du 26 février 2016 précise que les honoraires sont fixés en tenant compte de la complexité du dossier, des enjeux financiers et des capacités du client.

En règle générale, les consultations sont rendues sur la base d'un tarif horaire variant entre 250 et 350€ HT.

Des forfaits peuvent être proposés pour certaines consultations.

Une convention d'honoraires ou lettre de mission avant la réalisation de ces prestations vous sera remise ainsi qu'un compte-rendu d'exécution une fois la mission accomplie.

Prestations patrimoniales non tarifées	Honoraires HT	Honoraires TTC (TVA à 20%)
1. Entretien de découverte : Présentation du service et inventaire de la situation et des objectifs (30 min) Dans l'une de nos Etudes, par <i>call</i> ou en visio	Non facturé	Non facturé
2. Suivi :		
a. D'une consultation patrimoniale orale Dans l'une de nos Etudes, par <i>call</i> ou en visio	250€/heure	300€/heure
b. Et/ou d'une consultation patrimoniale écrite	350€/heure	420€/heure
	Ou forfait à déterminer	Ou forfait à déterminer
3. Accompagnement en collaboration avec d'autres professionnels (banquier privé, family office, expert-comptable, conseiller en gestion de patrimoine, conseiller financier, avocat fiscaliste, assureur, etc.)	Sur devis	Sur devis
4. Autres prestations patrimoniales	Sur devis	Sur devis